

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 08 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 20

Madame Chantal AYGAT, Maire,  
Madame Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,  
Messieurs Jean-François LARROUX, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,  
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,  
Messieurs Daniel CADAMURO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Franc CORTESE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 6

Monsieur Jean-Luc FOURQUET donne procuration à Madame Chantal AYGAT,  
Monsieur Patrick DI BENEDETTO donne procuration à Madame Monique NICODEMO-SIMION,  
Madame Virginie LARROUX donne procuration à Monsieur Laurent LESUEUR,  
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,  
Madame Michèle SANTACREU donne procuration à Madame Alexandrine MOUCHET,  
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE,

Absents : 3

François GAUTHIER, Sylviane GABEZ et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur René BÉGUÉ

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 20

Nombre de Conseillers votants : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Date d'affichage : 28 février 2024

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2024

FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS :

- 1/ Débat d'orientations budgétaires 2024
- 2/ Modification de l'inventaire de la commune

INFORMATIONS DIVERSES :

↓ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2024

Madame le Maire soumet le compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le 30 janvier 2024.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à la majorité (25 voix pour et une abstention de Madame MOUCHET pour cause d'absence), approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 30 janvier 2024.

## I. FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS

### 1.1 Délibération 2024/008 : Débat d'orientations budgétaires 2024

Exposé :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi NOTRe est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un Rapport (ROB) qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Afin de permettre au conseil municipal de débattre de manière éclairée, il a été adressé à l'appui de la convocation et de la note de synthèse pour la présente réunion un document intitulé rapport d'orientations budgétaires 2024 apportant des informations financières aux élus municipaux. Celui-ci est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015,

Considérant la nécessité et l'obligation de réaliser un débat d'orientations budgétaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) au titre de l'exercice budgétaire 2024,

PRECISE que le document sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### 1.2 Délibération 2024/009 : Modification de l'inventaire de la commune

Exposé :

L'immobilisation n° 1394 « Travaux nouveau cimetière Embrusq » issue d'une facture a été enregistrée en section d'investissement au compte 2312 au lieu d'être imputée en fonctionnement pour un montant de 850 euros.

Le conseil municipal est sollicité pour régulariser par opération d'ordre non budgétaire l'imputation de l'immobilisation n°1394 « Travaux nouveau cimetière Embrusq » de 850.00 € (mandat 1032 du bordereau n°183 de 2020) en passant les écritures suivantes :

- Crédit au compte 2312 de 850.00 €,
- Débit au compte 1068 de 850.00 €.

Décision :

Chantal AYGAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la nomenclature comptable M57 appliquée par la commune de Merville,

Vu l'avis n°2012-05 du 18/10/2012 du conseil de normalisation des comptes publics concernant le principe qu'une erreur corrigée de manière rétrospective ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte. La correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice et doit être constatées par opération d'ordre non budgétaire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la correction de l'immobilisation n°1394,

ENTERINE la modification de l'inventaire de la commune en conséquence,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## II. INFORMATIONS DIVERSES

✚ NEANT

La séance est close à 21h00.

Le Maire,  
Chantal AYGAT

Le Secrétaire de séance,  
René BÉGUÉ



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Bégué', is written over the name of the secretary.

